



Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 31 janvier 2014

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Philippe De Bruxelles

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membre représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (CGSP).

Membre représentant les assistants

--

Membres représentants des étudiants

Lisa Merleau, Laurianne Couturier, Théophile Gay-Mazas, Patric Reves.

Délégué du gouvernement

Thierry Detienne.

Ouverture de la séance vers 12h45

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation des PV du 15/01/2014.
- ⤴ Attributions
- ⤴ Divers

Approbation du PV du 15 janvier 2014 :

Le projet de PV est **approuvé par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.**

Attributions :

- Sandrine Deegen : 15 heures conférencier -type court- en « Montage et pratique scripte (montage image) » en remplacement de Yves Dorme
- France Duez : 8 heures conférencier -type court- en « Montage et pratique scripte (montage image) » en remplacement de Yves Dorme.
- France Duez : 1 H/s TDD (art 105) - type court – en « Montage et pratique scripte (montage image) » en remplacement d'Yves Dorme.

- Nina Van Nerom : 15 heures conférencier -type court- en « Montage et pratique scripte (script)
- Vivian Goffette : 9 H/s TDD (art 105) - type long- en « Réalisation et production du cinéma (réalisation) » en remplacement de Michel Khleifi en congé maladie.

Vote : 4 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Divers :

- Un professeur fait part de ses inquiétudes quant au projet de nouvelles dispositions au sein de l'Union Européenne concernant les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. Dans le cadre des accords de libres échanges en négociation avec les Etats-Unis, le droit d'auteur serait modifié et assimilé à la notion de copyright : un paiement unique donne droit à un nombre illimité de diffusions.

Une pétition circule en ce moment contre ce projet et il souhaite que l'Insas marque son soutien à cette démarche en diffusant la pétition parmi les étudiants.

- Le directeur fait le point sur l'état d'avancement de l'application du nouveau décret.

On essaye de trouver des formulations communes des référentiels de compétences au sein du CSESA (Conseil Supérieur de l'Enseignement Supérieur Artistique) à soumettre à l'ARES en cours de formation. Il s'agit de trouver des formulations qui soient compatibles malgré les différences entre les établissements.

Le directeur annonce les pôles se mettent en place et que les premières réunions de constitution auront bientôt lieu. Il constate que notre représentation au sein du pôle bruxellois sera anecdotique puisque liée au nombre d'étudiants diplômés. Selon les chiffres transmis par les commissaires/délégués, la répartition des étudiants diplômés dans les établissements d'enseignement supérieur en région bruxelloise serait de 40% pour les universités, 40 % pour les hautes écoles et 7 % pour l'enseignement supérieur artistique.

D'une manière générale, il y a un problème de représentativité des différentes composantes de l'enseignement supérieur, aussi bien pour les écoles artistiques que pour les établissements de promotion sociale pour qui la représentation strictement mathématique équivaut à une quasi-absence de représentation.

La réunion est close vers 13:40 heures.

Laurent Gross

Directeur